



# L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET FISCALE



Attestation de compétences  
Certificat de réalisation

## DATE(S)

À déterminer

## LIEU

CCI DU CHER  
Avenue d'Issoudun  
18000 BOURGES

## DURÉE

1 jour soit 7 heures

## PUBLIC(S)

Salariés  
Particuliers

## OBJECTIFS

- » Prendre en compte les évolutions juridiques et réglementaires.
- » Actualiser ses connaissances

## COMPÉTENCES VISÉES

- » Les nouveautés juridiques et fiscales applicables au secteur de l'immobilier
- » Le rafraîchissement, consolidation et validation des connaissances

## MODALITÉS D'ACCÈS

- » Bulletin d'inscription
- » Questionnaire de positionnement
- » Convention de formation

## EMPLOIS VISÉS

Optimisation des pratiques au quotidien



## TAUX\*

	94,80%
Taux de satisfaction	94,80%
Taux de certification	100%
Taux de rupture	non concerné
Taux d'insertion à 3 mois	non concerné
Taux d'insertion à 6 mois	non concerné
Taux de poursuite d'étude	non concerné

\*Taux de satisfaction global des formations du parcours développement des compétences calculé en 2023

ACCESIBILITÉ  
HANDICAP

Etude des besoins spécifiques  
au cas par cas  
Aide à la constitution des dossiers  
Adaptations spécifiques.  
Contactez notre référente handicap  
pour plus d'informations :



Nathalie BONNARD  
nathalie.bonnard@cher.cci.fr  
02 48 67 55 55

## TARIFS

300€/personne (Net de TVA)  
Possibilité de prise en charge par OPCO

CONTACTS  
CCI FORMATION<sup>18</sup>

Diane HAPPE  
Fadila EL MEZOUARI

ccformation18@cher.cci.fr | 02 48 67 80 64  
CCI du cher - Avenue d'Issoudun  
CS 70237 - BOURGES CEDEX  
cher.cci.fr

## PRÉREQUIS

Aucun

## PÉDAGOGIES &amp; MOYENS

- » Intervenants professionnels et issus du secteur
- » Participative et directement opérationnelle
- » Activité centrée sur les spécificités de l'entreprise
- » Distanciel possible si conditions l'exigent
- » Groupe de 5 à 12 personnes

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- » Evaluation de l'acquisition des compétences via des mises en pratique et exercices pendant la formation
- » Evaluation de la formation à chaud par chaque participant
- » Evaluation à froid (entre 3 et 6 mois)
- » Evaluation par l'intervenant du groupe et de la bonne acquisition des compétences + réponse aux objectifs



# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION\*

\*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.

## Les modules

### 1. LA VENTE

- Du mandat à l'avant contrat : rappels et actualisations juridiques
- Les différents avant-contrats
- Les obligations des parties
- Comprendre les effets du contrat de vente

### 2. LA LOCATION

- Préalables à la mise en location
- Du mandat de location à l'état des lieux :
- Obligations et modifications de la loi ALUR
- Les différents baux
- Les apports de la loi ELAN

## PROGRAMME ÉTABLI EN FONCTION DES ÉVOLUTIONS JURIDIQUES FISCALES RÈGLEMENTAIRES